



**Service
Territoires**

**Communauté de Communes
Terres de Bresse
Monsieur le Président
Rue de Wachenheim
71290 CUISERY**

Mâcon, le 4 décembre 2025

Objet

Avis sur projet de modification de
droit commun n°1 du PLUi de la
Communauté de Communes des
Terres de Bresse

Dossier suivi par

Christophe GUILLON
Pôle Développement Territorial
06.75.45.44.98
christophe.guillon@sl.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Le dossier relatif au projet de modification de droit commun n°1 du PLU intercommunal de la Communauté de Communes des Terres de Bresse, prescrit par arrêté du 3 juillet dernier, nous a été transmis pour notification le 24 novembre.

Après avoir pris connaissance des 56 points traités par cette procédure, seule celle concernant la règle sur la distance aux limites séparatives en zone A ne nous semble pas nécessaire. En effet, si cette règle peut s'entendre en zone urbaine pour des raisons de voisinage notamment, elle est moins justifiée en zone agricole. En effet, celle-ci peut fortement contraindre des projets de construction quand le parcellaire cadastral est en lanière, ce qui est le cas sur de nombreuses communes de votre territoire.

Souhaitant que vous preniez en compte cette observation,

Et restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Responsable professionnel
du Pôle Développement Territorial,

Joffrey BEAUDOT

**Chambre d'Agriculture de
Saône-et-Loire**
59 rue du 19 mars 1962
BP 522 - 71010 Mâcon Cedex
Tél : 03 85 29 55 50
Fax : 03 85 29 56 55
Email : accueil@sl.chambagri.fr
www.sl.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement Public
loi du 31/01/1924
Siret 18 71 00045 00017
APE 9411Z